

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Siège social : 1 Place du Pavillon - BP 50234 - 59603 MAUBEUGE Cedex

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire du 18 décembre 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni à Maubeuge sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, Président, après convocation légale de ses membres en date du 12 décembre 2024 par voie dématérialisée.

Les conseillers municipaux ont été informés par voie dématérialisée le 12 décembre 2024.

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 82 - nombre de présents : 53 - nombre de pouvoirs : 19 - nombre de votants : 72 - nombre de votants pour cette délibération : 67

**Délibération : 4337**

**Réf : AD**

**Objet : Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 : adoption définitive**

**Secrétaire de séance : M. Hugo GEORGES**

#### Délégués titulaires :

**Aibes** : M. Pascal CHABOT - **Assevent** : Mme Marjorie MAHIEUX - **Aulnoye-Aymeries** : M. Bernard BAUDOUX, Mme Agnès DENYS, M. Jean-DURIEUX, Mme Sylvie TOURNAY, M. Hugo GEORGES - **Bachant** : M. David ZELANI - **Beaufort** : Mme Thérèse PECHER - **Berlaimont** : M. Michel HANNECART - **Bersillies** : Mme Marie-Paule ROUSSELLE - **Bettignies** : M. Michel LEFEBVRE - **Bousignies-sur-Roc** : Mme Aurélie WELONEK - **Boussières-sur-Sambre** : M. Claude DUPONT - **Boussois** : M. Jean-Claude MARET - **Cerfontaine** : M. Fabrice PIETTE - **Colleret** : M. Claude MENISSEZ - **Cousolre** : M. Albert JALLAY - **Eclaires** : M. Jacques LAMQUET - **Ecuélin** : Mme Emmanuelle DELABRE - **Elesmes** : M. Thierry DEPARIS - **Feignies** : M. Patrick LEDUC, Mme Martine LEMOINE, M. Jérôme DELVAUX ; M. Jean-François LEMAITRE - **Ferrière-la-Grande** : M. Benoît COURTIN, Mme Grazielle VANBELLE, M. Jean-Philippe DELBART - **Ferrière-la-Petite** : M. Pierre TONDEUR - **Gognies-Chaussée** : M. Jean MEURANT - **Hautmont** : M. Stéphane WILMOTTE, Mme Caroline FRIART-GIGAREL, M. Stéphane DUFOUR, Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Antony LARROQUE, Mme Marie-Catherine FLINOIS, M. Christophe FORIEL, Mme Brigitte ROULY - **Jeumont** : M. Pascal ORI, M. Arnaud BEAUQUEL, Mme Nadia TERKI, Mme Sylvie DEVILLERS, M. Bernard DELBECQUE - **Leval** : M. Jacques THURETTE - **Limont-Fontaine** : M. Alexandre PAREE - **Louvroil** : M. Guiseppe ASCONE, Mme Fatima KACIMI, M. Jean-Louis SIMON - **Mairieux** : M. Alain BOUILLIEZ - **Marpent** : M. Jean-Marie ALLAIN - **Maubeuge** : M. Arnaud DECAGNY, Mme Florence GALLAND, M. Nicolas LEBLANC, Mme Jeannine PAQUE, M. Dominique DELCROIX, Mme Annick LEBRUN, M. Patrick MOULART, Mme Bernadette MORIAME, M. Naguib REFFAS, Mme Brigitte RASSCHAERT, M. Djilali HADDA, M. Samia SERHANI, M. Emmanuel LOCCOCIOLO, M. Rémi PAUVROS, Mme Marie-Pierre ROPITAL, M. Michel WALLET, M. Jean-Pierre ROMBEAUX - **Monceau-Saint-Waast** : M. Serge GUILLAUME-MAINGUIN - **Neuf-Mesnil** : M. Daniel LEFERME - **Novelles-sur-Sambre** : M. Jean-Pierre MONNIER - **Obrechies** : M. Michel DUVEAUX - **Pont-sur-Sambre** : M. Michel DETRAIT - **Quiévelon** : M. Laurent RIFFE - **Recquignies** : M. Ghislain ROSIER - **Rousies** : Mme Josiane SULECK, M. Jean-Pierre LEBLANC - **Saint-Rémy-Chaussée** : M. Didier WILLOT - **Saint-Rémy-du-Nord** : M. Lucien SERPILLON - **Sassegnies** : M. Vincent PETIT - **Vieux-Mesnil** : M. Grégory BELAZIZ - **Vieux-Reng** : M. Jean-Pierre MANFROY - **Villers-Sire-Nicole** : M. Hervé POURBAIX.

#### Membres ayant été suppléés :

**Bettignies** : M. Michel LEFEBVRE par M. Jean-Pierre BLAS.

#### Membres ayant donné pouvoir :

**Aulnoye-Aymeries** : M. Jean DURIEUX à M. Hugo GEORGES - **Feignies** : M. Jérôme DELVAUX à M. Patrick LEDUC - **Ferrière-la-Grande** : M. Benoît COURTIN à Mme Aurélie WELONEK ; Mme Grazielle VANBELLE à M. Jean MEURANT - **Hautmont** : M. Stéphane WILMOTTE à Mme Aude VAN CAUWENBERGE ; M. Christophe FORIEL à M. Claude DUPONT ; Mme Brigitte ROULY à M. Jean-Philippe DELBART - **Jeumont** : M. Bernard DELBECQUE à M. Arnaud BEAUQUEL ; Mme Nadia TERKI à M. Michel DUVEAUX - **Limont-Fontaine** : M. Alexandre PAREE à M. Nicolas LEBLANC - **Louvroil** : M. Guiseppe ASCONE à M. Jean-Louis SIMON ; Mme Fatima KACIMI à M. Pascal CHABOT - **Maubeuge** : M. Emmanuel LOCCOCIOLO à Mme Annick LEBRUN ; Mme Brigitte RASSCHAERT à M. Djilali HADDA ; M. Naguib REFFAS à M. Patrick MOULART ; Mme Samia SERHANI à Mme Jeannine PAQUE ; M. Michel WALLET à M. Ghislain ROSIER - **Rousies** : Mme Josiane SULECK à M. Jean-Pierre LEBLANC - **Saint-Rémy-Chaussée** : M. Didier WILLOT à M. Jean-Pierre MANFROY.

Vu le code de la construction et de l'habitation et, notamment les articles L.302-1 et suivants, R.302-3 et s. ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 30 mai 2013 et du 19 décembre 2013 portant création d'une Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre, de la Communauté de Communes Nord-Maubeuge, de la Communauté de Communes Frontalière du Nord-Est Avesnois, de la Communauté de Communes Sambre-Avesnois, et du SIVU pour la requalification de la friche industrielle de CLECIM ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2022 portant extension des compétences de la CAMVS à la compétence facultative « usages numériques en matière de numérique éducatif » ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2022 portant modification des statuts de la CAMVS ;

Vu les statuts de la CAMVS, et notamment l'article 2.1.3 relatif à la compétence obligatoire « équilibre social de l'Habitat » ;

Vu la délibération n° 2915 du Conseil Communautaire du 30 septembre 2021 portant sur le bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;

Vu la délibération n° 3521 du 15 novembre 2022, portant sur l'engagement de la procédure de la révision du PLH ;

Vu la délibération n° 4157 du 10 juillet 2024, portant sur l'arrêt de projet du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SCOT en date du 2 septembre 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vieux-Mesnil, en date du 22 août 2024, donnant un avis défavorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Leval, en date du 26 août 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Vieux-Reng, en date du 27 août 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Aulnoye-Aymeries, en date du 9 septembre 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bousnigies, en date du 10 septembre 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Assevent, en date du 5 septembre 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Monceau-Saint-Waast, en date du 5 septembre 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Albes, en date du 6 septembre 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Mairieux, en date du 11 septembre 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Cerfontaine, en date du 13 septembre 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Louvroil, en date du 19 septembre 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Elesmes, en date du 19 septembre 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Pont-Sur-Sambre, en date du 20 septembre 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Feignies, en date du 21 septembre 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Ferrière-la-Petite, en date du 23 septembre 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Berlaimont, en date du 23 septembre 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Recquignies, en date du 23 septembre 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Ferrière la Grande, en date du 14 octobre 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Sassegnies, en date du 15 octobre 2024, donnant un avis favorable au projet de PLH ;

Vu le courrier de la commune de Jeumont en date du 13 septembre 2024 ;

Vu le courrier de la commune de Maubeuge en date du 24 septembre 2024 ;

Vu l'avis réputé favorable des communes de Bachant, Beaufort, Bersillies, Bettignies, Boussières-sur-Sambre, Boussois, Colletet, Cousolre, Eclaibes, Ecuélin, Hautmont, Limont-Fontaine, Marpent, Neuf-Mesnil, Noyelles-sur-Sambre, Obrechies, Quiévelon, Rousles, Saint-Rémy-Chaussée, Saint-Remy-Du-Nord, Sassegnies, Villers-sire-Nicole ;

**Vu la délibération n° 4259 du Conseil communautaire du 9 octobre 2024 portant sur la prise en compte de l'avis communes et du SCOT sur l'arrêt de projet du PLH ;**

Vu le courrier de la DDTM en date du 04/11/2024, formulant un avis favorable au PLH de la CAMVS ;

Vu l'avis favorable du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) en date du 14/11/2024 ;

Considérant qu'il assure la poursuite des efforts engagés dans le précédent PLH, ce troisième PLH précise la volonté de développer le champ de la politique de l'habitat en

transversalité avec les compétences de l'Agglomération, en matière d'urbanisme notamment.

Considérant que ce PLH s'inscrit également dans l'objectif démographique que la CAMVS s'est donnée dans le SCOT. Dans ce cadre et au regard des projet de développement portés par l'agglomération, la CAMVS s'est donnée un objectif de croissance à 0,5%.

Afin d'atteindre cet objectif, ce nouveau PLH devrait permettre de produire 3054 résidences principales supplémentaire sur la période 2025-2030 et constituer un véritable outil de gouvernance de la thématique Habitat en travaillant notamment sur :

- L'amélioration du parc de logements existants
- Une offre nouvelle calibrée et qualifiée
- Permettre à chacun de se loger et fluidifier les parcours résidentiels

**Il est proposé d'adopter définitivement et sans modifications le PLH 2025-2030.**

La présente délibération deviendra exécutoire deux mois après sa transmission au représentant de l'Etat et aux personnes morales associées.

En application des articles R.302-11 et R.302-12 Code de la Construction et de l'Habitation, le nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) fera par ailleurs l'objet des mesures de publicité suivantes :

- Affichage pendant un (1) mois de la présente délibération au siège de la CAMVS et dans les mairies des 43 communes du territoire ;
- Mention de cet affichage est insérée dans un journal diffusé dans le Département du Nord (journal local) ;
- Mise à disposition du PLH au siège et au pôle accueil de la CAMVS, dans les mairies des 43 communes membres de la CAMVS ainsi qu'en Préfecture.

*(Un courrier sera rapidement adressé en ce sens aux communes avec tous les éléments utiles).*

**Le Conseil Communautaire,**

**Ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,**

**A la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre et 5 non-votants) :**

**Adopte le Programme Local de l'Habitat 2025-2030.**

**Procède aux formalités de publicité et de transmission telles que prévues par les articles R.302-11 et R.302-12 du code de la construction et de l'habitation.**

**Autorise le Président ou l'un membre du Bureau communautaire, par délégation, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en séance les jour, mois et an que ci-dessus  
Pour extrait certifié conforme  
Par délégation du Président,  
Ludovic FONCK,  
Directeur Général des Services



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 23/12/24...  
et de la publication sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre le 29/12/24...

Par délégation du Président,  
Ludovic FONCK,  
Directeur Général des Services



